

DEC_2026_201

**Département des Yvelines
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

DÉCISION MUNICIPALE

SIGNATURE DU MARCHÉ A PASSER AVEC LA SOCIÉTÉ SOINS MODERNES DES ARBRES (S.M.D.A.) POUR LE LOT N°1 (ENTRETIEN ET TAILLE DES ALIGNEMENTS CONDUITS EN RIDEAU) ET AVEC LA SOCIÉTÉ SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN (S.A.M.U.) LE LOT N°2 (ENTRETIEN ET TAILLE RAISONNÉE DES SUJETS EN PORT SEMI LIBRE), DANS LE CADRE DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ - MARCHÉ N°1805

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu l'article R2124-2.1 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil Municipal N°DEL_2026_017 en date du 21 mars 2026 portant élection de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°DEL_2026_020 en date du 21 mars 2026 portant délégation, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, à Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque des crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté municipal portant délégation de fonctions à Monsieur Vincent GRZECZKOWICZ, 2^{ème} Adjoint au Maire dans les domaines Développement durable, Nature en Ville et Bâtiments municipaux,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public, sous la forme d'un appel d'offre ouvert pour le lot n°1 (entretien et taille des alignements conduits en rideau) et le lot n°2 (entretien et taille raisonnée des sujets en port semi libre) dans le cadre du marché d'entretien du patrimoine arboré,

Considérant que suite à l'analyse des offres réalisée, il convient d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Objet	Société	Montant € HT
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ Lot 1 : entretien et taille des alignements conduits en rideau	SOINS MODERNES DES ARBRES (S.M.D.A.)	125.000€
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ Lot 2 : entretien et taille raisonnée des sujets en port semi libre	SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN (S.A.M.U.)	200.000€

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché N°1805 pour le lot n°1 (entretien et taille des alignements conduits en rideau) et le lot n°2 (entretien et taille raisonnée des sujets en port semi libre) dans le cadre du marché d'entretien du patrimoine arboré.

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et publiée.

Article 3 : Le Maire et le chef du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et publication.

Signé électroniquement par : Vincent
GRZECZKOWICZ
Date de signature : 27 juil. 2026
Qualité : Pour le Maire et par délégation, l'Adjoint
délégué

NOTIFIÉE, le 27 juillet 2026

PUBLIÉE, le 27 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le



ID : 078-217801463-20260724-DEC_2026_201-AU